



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 3 AVRIL 2018
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME,
A 20 HEURES**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Jean-Paul LeBlanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ABSENTE

- Madame Mireille Le Blanc

2018-04-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
5. Adoption des comptes
6. Compte rendu du CCU du 19 mars 2018
7. Demande de dérogation mineure présentée par madame Diane Rivard et monsieur Alphonse Ouellette pour autoriser le lotissement d'un terrain avec une ligne avant d'une largeur de 6.71 m sur rue Notre-Dame pour le 122, rue Rivard sur le lot 4 504 737 et créer un nouveau lot enclavé.
8. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Claude Blais pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment jusqu'à une distance de 11 m de la ligne des hautes eaux au lieu de 15 m tel que prescrit au 714, rue Notre-Dame sur le lot 4 503 480
9. Demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Bourassa pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge de 0.17 m au lieu de 2 m et l'ajout d'une galerie à 0.38 m au lieu de 1.5 m au 105, rue Langevin sur le lot 4 504 299
10. Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 2009-10 sur les permis et certificats visant à créer un système de déclaration de travaux de rénovation des bâtiments résidentiels
12. Projet de règlement 2018-02 modifiant le règlement 2009-10 sur les permis et certificats pour créer un système de déclaration de travaux de rénovations des bâtiments résidentiels.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

13. Demande de modification de la réglementation pour autoriser l'usage «résidence de tourisme (location de chalets)» dans les limites des zones 109-R et 111-R du règlement de zonage 2009-03
14. Autorisation de modification des entrées charretières desservant le 820, rue Notre-Dame
15. Autorisation d'implantation d'une entrée charretière d'une largeur de 11 m et la canalisation du fossé desservant le lot 5 290 332 au 1029, Place Boisvert
16. Demande d'ajout de luminaire face au 188, rang Ste-Marie
17. Autorisation de dépenses pour un montant maximal de 853 \$ pour le spectacle de la relève culturelle 2018
18. Entente avec la municipalité de St-Luc-de-Vincennes pour l'échange de personnel
19. Autorisation de participation de la journée d'information du réseau Biblio du 28 avril 2018
20. Varia :
 - Demande de modification d'une dérogation mineure pour l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant au 1254, rue Notre-Dame
 - Contribution financière à la fondation du Cégep de Trois-Rivières pour l'ouverture de l'observatoire de Champlain
 - Participation au cahier spécial promotionnel de l'hebdo journal
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2018-04-057

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le procès-verbal du 5 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-058

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 3 avril 2018 pour une somme n'excédant pas 877 451.84 \$.

ADOPTÉ unanimement

Note

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CCU DU 19 MARS 2018

Monsieur Sébastien Marchand, président du comité, fait le compte-rendu de la réunion du CCU du 19 mars 2018.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

2018-04-059

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME DIANE RIVARD ET MONSIEUR ALPHONSE OUELLETTE POUR AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UN TERRAIN AVEC UNE LIGNE AVANT D'UNE LARGEUR DE 6.71 M SUR LA RUE NOTRE-DAME POUR LE 122, RUE RIVARD SUR LE LOT 4 504 737 ET CRÉER UN NOUVEAU LOT ENCLAVÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation a été présentée pour autoriser le lotissement d'un terrain ayant une largeur de ligne avant de 6.7 m pour le 122 rue Rivard et la création d'un lot enclavé alors que la réglementation prévoit une largeur de ligne avant d'un minimum de 30 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié pour joindre le lot originalement enclavé à la propriété du 492 Notre-Dame pour le rendre conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet modifié est illustré au plan préliminaire de lotissement préparé par Jean Châteauneuf arpenteur-géomètre daté du 26 avril 2018 portant le # de minute 20246 et annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse de la demande et qu'il a émis un avis favorable à un lotissement dont la seule dérogation porterait sur la largeur de la ligne avant si la largeur du terrain était de 6 m dans sa partie la plus étroite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise la subdivision des lots 4 504 686, 4504 737,4 5040737 et 4 504 683 pour former les lots 6 101 452 et 6 101 451 représentés au plan préliminaire de lotissement préparé par Jean Châteauneuf arpenteur-géomètre daté du 26 avril 2018 et portant le # de minute 20246.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-060

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR CLAUDE BLAIS POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT JUSQU'À UNE DISTANCE DE 11 M DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX AU LIEU DE 15 M TL QUE PRESCRIT AU 714, RUE NOTRE-DAME SUR LE LOT 4 503 480

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation est présentée pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur de la bande de protection des rives jusqu'à une distance de 11 m de la ligne des hautes eaux au 714, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation prévoit une bande de protection riveraine de 15 m en raison de la hauteur du talus sur la propriété visée par la demande;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à ce que l'agrandissement projeté se fasse en respectant une somme des marges latérales de 6 m;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a analysé la demande et a donné un avis favorable à l'autorisation de la réalisation d'un agrandissement au 714, rue Notre-Dame avec un empiètement dans la bande riveraine sur une distance de 4 m;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le conseil municipal accorde la dérogation demandée et autorise la réalisation d'un agrandissement au 714, rue Notre-Dame avec un empiètement dans la bande riveraine sur une distance de 4 m;

ADOPTÉ unanimement

2018-04-061

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MICHEL BOURASSA POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE DE 0.17 M AU LIEU DE 2 M ET L'AJOUT D'UNE GALERIE À 0.8 M AU LIEU DE 1.5 M AU 105, RUE LANGEVIN SUR LE LOT 4 504 699

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel à une distance de 17 cm de la limite latérale de terrain au 105, rue Langevin alors que la réglementation prescrit une marge minimum de 2 m;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé par la demande empiète déjà de 13 cm sur la propriété voisine du côté nord est;

CONSIDÉRANT QU'il y a une distance de plus de 12.5 m entre le bâtiment existant et la limite latérale du côté sud-ouest de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit qu'une galerie sera ajoutée à l'agrandissement et qu'elle sera implantée à une distance de 35 cm de la limite latérale et 3.5 m de la ligne avant.

CONSIDÉRANT QUE le CCU a analysé la demande et émis un avis défavorable à la réalisation du projet tel que soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE le conseil municipal n'accorde pas les dérogations nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement tel que soumis par monsieur Michel Bourassa pour le 105, rue Langevin.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2018-04-062

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCU prévoit qu'il peut être constitué de huit (8) membres et qu'il n'y en a actuellement que sept (7);

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont signifié leur intérêt à participer aux activités du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE monsieur Jean-Marc Coté soit nommé pour siéger au CCU pour l'année 2018.

ADOPTÉ unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-10 SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS VISANT À CRÉER UN
SYSTÈME DE DÉCLARATION DE TRAVAUX DE
RÉNOVATIONS DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS**

Avis de motion est donné par monsieur Yvon Sauvageau de la présentation, pour adoption, d'un règlement visant à modifier le règlement 2009-010 sur les permis et certificats afin de créer un système de déclaration de travaux.

Note

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-02 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2009-10 SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS POUR CRÉER UN SYSTÈME LA
DÉCLARATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATIONS DE
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS**

Le projet de règlement suivant est présenté aux membres du conseil :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Article 1

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 2009-10. Le présent règlement porte le numéro 2018-02.

Article 2

Ce règlement a pour objet d'autoriser les propriétaires de résidences à exécuter des travaux de réparation ou de rénovation de leurs bâtiments en produisant une « déclaration de travaux ».

Article 3

La section suivante est ajoutée après l'article 7.6. :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

SECTION 8 DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

8.1 Déclaration de travaux

Malgré les articles 5.1 et 6.1, certains travaux peuvent être exécutés lorsqu'une personne remplit et transmet une déclaration de travaux.

8.2 Travaux admissibles à une déclaration de travaux

Une déclaration de travaux s'applique uniquement pour la réparation et la rénovation d'un bâtiment résidentiel et de ses bâtiments accessoires. Seuls les travaux suivants sont admissibles à une déclaration de travaux :

- . tous les travaux de rénovation effectués à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel et d'un bâtiment accessoire à la résidence;
- . le remplacement ou l'ajout de fenêtres ou de portes extérieures, situées à plus de 1,5 mètre des limites du terrain;
- . le remplacement des matériaux de recouvrement de la toiture et la réparation de la charpente du toit;
- . la réparation des murs extérieurs, sauf le remplacement des matériaux de revêtement extérieur;
- . la réparation ou le remplacement d'une galerie ou d'un patio, sans agrandissement;
- . la réparation des fondations et l'installation d'un drain de fondation.

Les travaux suivants doivent obligatoirement faire l'objet d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation :

- . l'agrandissement d'un bâtiment en hauteur ou en superficie;
- . le remplacement des matériaux de revêtement extérieur du bâtiment;
- . l'ajout d'une chambre dans une résidence non desservie par le réseau d'égout;
- . l'aménagement d'un logement au sous-sol d'une résidence;
- . les travaux majeurs de rénovation d'un bâtiment situé dans une zone à risque d'inondation.

8.3 Document et tarif

Aucun document ni aucun tarif ne sont exigés de la personne qui transmet une déclaration de travaux.

8.4 Délai d'exécution des travaux



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

Les travaux indiqués dans la déclaration de travaux ne peuvent débiter que cinq (5) jours après la transmission de la déclaration. Ils doivent être terminés dans un délai maximum d'un (1) an après la transmission. Passé ce délai, une nouvelle déclaration doit être produite.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-063

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION POUR AUTORISER L'USAGE «RÉSIDENCE DE TOURISME (LOCATION DE CHALETS)» DANS LES LIMITES DES ZONES 109-R ET 111-R DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour modifier la réglementation afin d'autoriser la location de chalets dans certaines zones de la municipalité de Champlain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il serait pertinent de permettre la location de chalets à court terme dans les limites des zones 109-R et 111-R;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QU'une demande de modification de la réglementation soit faite au service d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux afin de modifier le règlement de zonage 2009-03 de la municipalité pour autoriser l'usage « Résidence de tourisme (location de chalets)» du groupe Camping, de la classe Récréation et loisirs de la classification des usages dans les zones 109-R et 111-R.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-064

AUTORISATION DE MODIFICATION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES DESSERVANT LE 820, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser la modification des entrées charretières desservant le 820, rue Notre-Dame conformément au croquis soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà deux (2) entrées charretières sur le devant de la propriété, mais qu'elles ne peuvent la desservir adéquatement suite à la modification du terrain et à l'ajout d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de modification des entrées charretières sont à la charge du demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert

QUE le conseil municipal autorise les travaux visant à réaliser le projet de modification des entrées charretières du 820, rue Notre-Dame tel que soumis.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

2018-04-065

**AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UNE ENTRÉE
CHARRETIÈRE D'UNE LARGEUR DE 11 M ET LA
CANALISATION DU FOSSÉ DESSERVANT LE LOT 5 290 332
AU 1029, PLACE BOISVERT**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 290 332, 1029, Place Boisvert demande l'autorisation d'aménager une entrée charretière d'une largeur de 11.5 m et de canaliser la portion du fossé de drainage de la rue située sur l'avant de sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la ligne avant du terrain portant le # de lot 5 290 332 situé en bordure de la rue place Boisvert comprend une courbe prononcée;

CONSIDÉRANT QU'une partie du fossé de drainage de la Place Boisvert est aménagée entièrement sur le lot # 5 290 332 ainsi qu'une partie de la voie de circulation tel qu'illustré sur le plan d'implantation du bâtiment préparé par René Beaudoin arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la configuration irrégulière du terrain et l'implantation des infrastructures de la rue ne permettent pas au propriétaire de jouir de la totalité de sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE le conseil municipal autorise la canalisation de la portion du fossé de drainage de la rue située sur l'avant du lot 5 290 332 et l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 11.5 m pour desservir le 1029, Place Boisvert à la condition que le demandeur permette l'utilisation pour la circulation de véhicules automobiles d'une partie de terrain identifiée au plan préparé par monsieur René Beaudoin arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-066

**DEMANDE D'AJOUT DE LUMINAIRE FACE AU 188, ROUTE
STE-MARIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain, désire faire poser un nouveau luminaire face au 188, route St-Marie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de connexion au réseau doivent être faits par Hydro-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE la municipalité de Champlain demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires face au 188, route Ste-Marie;

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2018-04-067

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR UN MONTANT
MAXIMAL DE 853 \$ POUR LE SPECTACLE DE LA RELÈVE
CULTURELLE 2018**

CONSIDÉRANT QU'une activité de spectacle de la relève culturelle prévoyant des dépenses pour un montant de 853 \$ a été soumise au conseil;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses seront assumées par un membre du conseil et feront l'objet de remboursements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil autorise des dépenses d'un montant maximum de 853 \$ pour le spectacle de la relève culturelle et autorise madame Jocelyne Poirier à effectuer ces dépenses.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-068

**ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-
VINCENNES POUR L'ÉCHANGE DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Champlain et de Saint-Luc-de-Vincennes peuvent, à certaines occasions particulières, recourir aux services d'employés de l'autre municipalité avec l'accord des conseils et des employés visés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire recourir aux services de madame Josée Roy, adjointe administrative pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, à raison de quatre (4) avant-midis par semaine pour la période du 14 mai au 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Luc-de-Vincennes et madame Josée Roy ont signifié leur accord ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE le conseil municipal de Champlain approuve la conclusion d'une entente de services avec la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes sur les bases suivantes:

- L'employé demeure au service de son employeur original et est rémunéré par celui-ci selon les conditions qu'ils ont convenu.
- La municipalité qui utilise les services de l'employé rembourse à la municipalité employeur les dépenses pour les services reçus en fonction du nombre d'heures de prestation, sur présentation d'une facture.
- Les dépenses comprennent le salaire, les avantages sociaux et les frais de déplacement prévus au contrat de travail.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2018-04-069

**AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE
D'INFORMATION DU RÉSEAU BIBLIO LE 28 AVRIL 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Boisvert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE madame Jocelyne Poirier soit autorisée à participer à la journée d'information du réseau Biblio le 28 avril 2018.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-070

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE DÉROGATION
MINEURE POUR L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT
ACCESSOIRE DANS LA COUR AVANT AU 1254 NOTRE-
DAME**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accordé une dérogation pour autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une superficie 58 m² dans la cour avant, à une distance de 3.83 m du bâtiment principal au 1254, rue Notre-Dame par sa résolution 2018-03-042;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire modifier l'emplacement de son bâtiment accessoire projeté en l'éloignant de 6.17 m du bâtiment principal pour l'implanter à 10 m;

CONSIDÉRANT QUE le projet demeure sensiblement celui proposé originalement et qu'aucun commentaire n'a été reçu des personnes intéressées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE le conseil modifie la dérogation accordée par la résolution 2018-03-042 en précisant que l'emplacement du bâtiment accessoire projeté sera localisé à 10 m du bâtiment principal, le projet étant par ailleurs celui proposé.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-071

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DU
CÉGEP DE TROIS-RIVIÈRES POUR L'OUVERTURE DE
L'OBSERVATOIRE DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la fondation du Cégep de Trois-Rivières projette d'ouvrir l'observatoire de Champlain pour le rendre accessible au public entre le 27 juin et le 19 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution financière est présentée à la municipalité de Champlain pour aider à la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc

QUE la municipalité de Champlain accorde une aide financière d'un montant de 500 \$ à la fondation du Cégep de Trois-Rivières pour



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

permettre l'ouverture au grand public de l'observatoire astronomique de Champlain durant la saison estivale 2018.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-072

**PARTICIPATION AU CAHIER SPÉCIAL PROMOTIONNEL
DE L'HEBDO JOURNAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Hebdo Journal publie un cahier spécial visant à promouvoir la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire mettre en valeur les activités de Phares sur Champlain et le symposium de peinture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE la municipalité achète un espace publicitaire dans le cahier spécial pour souligner la tenue de Phares sur Champlain et du symposium de peinture du 19 au 22 juillet 2018.

ADOPTÉ unanimement

2018-04-073

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Paul LeBlanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Guy Simon, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier

ASSEMBLÉE DU 3 AVRIL 2018
MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
COMPTES PAYÉS AU COURS DU MOIS DE MARS

Caisse Mékinac des Chenaux	19 009.85	rémun.employés
Caisse Mékinac des Chenaux	4 330.46	rémun. Élus et biblio janvier
Caisse Mékinac des Chenaux	13 581.77	déductions à la source
RREMQ	2 931.60	régime de retraite - employés
Hydro- Québec	21 925.38	
Bell	1 204.18	
Roger sans fils	93.04	cell. Premier répondant
Visa	96.75	backup + nom de domaine symposium
Société de l'assurance auto. Québec	4 842.83	immatriculations
Droz Isabelle	51.14	remb. Verres à bière
Petite caisse mun.	500.00	cash départ soirée du 10/03/2018
La Capital	2 440.95	assurance collective
Charland Pierre	1 100.00	musique 10 mars 2018
Chouinard Ian	750.00	musique 10 mars 2018
Beaulac Guillaume	750.00	musique 10 mars 2018
Société d'Horticulture	75.00	don
Le Blanc Mireille	728.28	remb. Soirée du 10 mars 2018
Beulieu Robert	30.00	remb.clé
Chartier Marianne	40.95	remb.soccer 2018
Preste Inc.	1 750.00	acompte spectacle Steve Hill
Société canadienne des postes	131.78	bulletins
	<hr/>	
TOTAL	<u>76 363.96</u>	

COMPTES À PAYER

Accessoires d'auto Leblanc	246.19	jeux de clés - outils
Association québécoise d'urbanisme	678.36	adhésion 2018
Banque Nationale	753.66	erreur de paiement de taxes
Bétons Mont-Carmel	868.47	abrasif
Bureau en gros	57.21	peinture - La Relève
Canac	101.14	produits d'entretien - Centre
CARRA	2 929.70	régime de retraite fév.mars + quote-part financement
Centre des Roses	246.05	centres de tables - inauguration CDT
Chauffage P Gosselin	1 225.40	diésel
Chemins de fer Québec-Gatineau	496.00	entretien passages à niveau
CNSST	117.38	frais de gestion et ajustement
comm.scol.Chemin du Roy	25.29	système téléphonique - Biblio
Construction Richard Champagne	383 301.32	décompte #6 - renovations CDT
Cooke service mobile	5 937.89	serrures et clés - Centre
Coop Univert	1 016.18	boisson et autres - inauguration CDT

Cribtec inc.	258 876.99	changement mécanique de pompage
Déneigement Ricard	5 529.37	déneigement
Droz Isabelle	8.05	remb.dépense - plaque grand champlainois
Poirier Jocelyne	116.28	livres halloween et access. Relève
EFG excavation	9 175.01	déneigement
EMCO	1 046.77	matériel d'entretien réseau
Englobe Corp.	75.88	honoraires - renov. CDT
Environex	974.41	analyses eau potable et eaux usées
Fédération québécoise des municipalités	1 138.26	formation conseillers
Financière Banque Nationale	2 562.00	intérêts sur dette à long terme
Groupe CLR	423.62	répétitrice et location pagettes (2 mois)
Houde Jean	309.97	droits d'enregistrements tracteur
Javel Bois-Francs	1 509.62	Carbonate de sodium - entr. Réseau
Lessard Martin	643.78	cotisation COMBEQ, réparation cellulaire, déplacements
Lettrage Croteau	86.23	vignettes du quai
Librairie Poirier	255.31	livres - Halloween biblio
Machinerie des Chenaux	412.87	réparation tracteur et versatile
Morissette Valérie	200.00	sérigraphie - grande champlainoise
MRC des Chenaux	84 603.00	2e vers. Quote-part
Municipalité de Batiscan	1 539.72	entraide incendie, diesel, réparations camion...
Municipalité de Ste-Geneviève	300.00	entraide incendie
Peintures Jean Carignan	44.83	peinture salle d'âge d'or
Pintal Benoit	2 200.00	entretien pistes de ski
Pluritec	8 536.89	surveillance travaux - Centre
R.Beaudoin électrique	7 203.75	remplacer éclairage du bureau
Renaud-Bray	661.35	livres -biblio
Rogers	97.85	télémetrie
Syndicats	676.11	cotisations syndicales février et mars
Sécurité Plus/mode plein air	147.58	lunettes, gants, ruban
Sherby Trois-Rivières	272.88	produits d'entretien - Centre
Timothy's cafés du monde	119.85	
Trafic innovation	9 990.18	panneaux afficheurs de vitesse
United Rentals	111.53	peinture spray fluo
Val-Mauricie électrique	1 040.52	réparation lumières de rue
Westburne Québec	482.90	matériel de lumières de rue
Premiers répondants		
Pompiers	1 714.29	

TOTAL 801 087.88